



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau du cabinet**

Affaire suivie par :  
Bureau du cabinet  
Courriel : pref-bureau-cabinet@charente.gouv.fr

**Pour la promotion du 14 juillet 2022,  
uniquement pour les candidats qui résident dans le département de la Charente  
déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,  
en suivant les instructions suivantes.**

**Comment déposer une demande de médaille d'honneur régionale, départementale et communale en ligne ?**

### **1) Prérequis informatique**

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

<b>Navigateur</b>	<b>Version minimum</b>
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

### **2) Lien de la médaille demandée**

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail [Démarches Simplifiées](#). Pour déposer une demande en ligne, utiliser **le lien ci-dessous**. (**Attention** : Pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille)

**Pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale :**

**L'employeur dépose la demande.**

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal.

**Cliquez sur le lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>**

### 3) Connexion au portail *Démarches simplifiées*

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

**La partie gauche**  
rappelle le nom de la médaille  
et résume les conditions d'attribution



#### Médaille d'honneur Régionale, Départementale ou Communale - Collectivités

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal. C'est la nature des services effectués qui importe et non le statut des agents des collectivités territoriales (contractuels, auxiliaires, vacataires).

Conditions d'attribution :

1 ) La durée des services :  
La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons :  
Argent, accordé après 20 ans de services,  
Vermeil, accordé après 30 ans de services,  
Or, accordé après 35 ans de services.

**La partie droite**  
permet la connexion

**Pour la première connexion,**  
**vous devez utiliser**

- soit FranceConnect (1)
- soit créer un compte démarches simplifiées.fr (2)

**Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :**

- soit FranceConnect (1)
- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2)

### 4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création ou une vérification de compte, **Démarches simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation. N'oubliez pas de consulter vos spams

## 5) Saisie du numéro SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le **numéro de SIRET de l'employeur** qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

**A gauche,**  
De vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attribution  
*Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran*

demarches-simplifiees.fr Dossiers

Connecté.

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Médaille d'honneur Régionale, Départementale ou Communale - Collectivités

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal. C'est la nature des services effectués qui importe et non le statut des agents des collectivités territoriales (contractuels, auxiliaires, vacataires).

Conditions d'attribution :

1) La durée des services :  
La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons :  
Argent, accordé après 20 ans de services,  
Vermeil, accordé après 30 ans de services,  
Or, accordé après 35 ans de services.

### Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

**A droite,**  
De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

## 6) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.

**Pour changer de numéro de Siret**

demarches-simplifiees.fr Dossiers

### Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.  
Ces informations seront jointes à votre dossier.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

**Pour accéder au formulaire en ligne**

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne